

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-247200686-20210923-D_23_09_2021_04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/10/2021

Affichage : 05/10/2021

Délibération n°23-09-2021-004

7.10 Divers

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE *Séance du Jeudi 23 septembre 2021*

Date de convocation	17 septembre 2021
Date d'affichage	17 septembre 2021

Membres en exercice	55
Membres présents	43
Votants	48 (dont 5 pouvoirs)

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, le 23 septembre à 18h30
le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle polyvalente à Lamnay, sous la présidence de M. Didier REVEAU.

Etaient présents : 41 - M. Éric BARBIER, Mme Catherine BOSSY, M. Pascal BOURGOIN, M. Régis BOURNEUF, M. Régis BREBION, M. Nicolas CHABLE, Mme Catherine CHANTEPIE, M. Jean-Pierre CIRON, Mme Christine CORMIER, M. Dominique COUALLIER, M. Alain CRUCHE'T, Mme Amélie DANGEUL, M. Arnault de CALONNE, Mme Liliane DENIS, M. Éric DESCOMBES, M. Jean DUMUR, Mme Patricia ÉDET, M. Dominique ÉDON, M. Yves GOULLIER, M. Thierry GUÉRIN, M. Jean-Yves HERMELINE, Mme Cécile KNITTEL, Mme Marie-Line LEDRU, Mme Michèle LEGESNE, M. Jannick NIEL, M. Michel ODEAU, M. Eric PAPILLON, Mme Françoise PELLODI, M. Laurent PHILIBERT, Mme Nadège PIOGER, M. José PLANS, M. Thierry RENVOIZÉ, M. Didier REVEAU, Mme Sylvie SEQUEIRA, M. Xavier TERRIER, M. Didier TORCHÉ, M. Jean-Pierre TORCHÉ, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN, Mme Christiane VAN RYSEL, Mme Laëtitia VEEGAERT, Mme Jeannine VENDÔME.

Etaient représentés : 2 - M. Joël CIRON représenté par M. Dominique POUTOIRE, M. Willy PAUVERT représenté par Mme Virginie GODARD.

Pouvoirs : 5 - M. Raymond BELLENCONTRE ayant donné pouvoir à M. Jean-Yves HERMELINE, M. Gérard GUESNÉ ayant donné pouvoir à M. Didier REVEAU, Mme Bénédicte MARCHAIS ayant donné pouvoir à Mme Cécile KNITTEL, Mme Myriam MORAND ayant donné pouvoir à M. Thierry GUÉRIN, M. Jean-Yves RENARD ayant donné pouvoir à M. Jannick NIEL.

Etaient excusés : 7 - M. Thierry BODIN, M. Emmanuel BOIS, M. Pierre BOULARD, M. Guy CHEVAUCHER, Mme Delphine LETESSIER, M. Roland MARCOTTE, M. Gaëtan THOMAS.

Secrétaire de séance : Mme Nadège PIOGER.

**DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE :
RÉGULARISATION DES DÉPENSES POUR LA PÉRIODE
DU 1ER DÉCEMBRE 2020 AU 31 MARS 2021
DANS LE CADRE DU TRANSFERT DU BÂTIMENT SYNERGIE PARC
AVEC LA COMMUNE DE LA FERTÉ-BERNARD**

Le Conseil de communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°11-04-2018-035 du 11 avril 2018 portant définition des conditions financières et patrimoniales de transfert de biens immobiliers en matière de zones d'activités économiques,

Vu la délibération n°12-07-2018-014 du 12 juillet 2018 relative à l'acquisition par la CCHS du bâtiment à usage de bureaux situé rue Robert Surmont situé à La Ferté Bernard,

Vu le rapport du Président,

Après en avoir délibéré,

RAPPELLE que :

- dans le cadre du transfert de la compétence développement économique à la Communauté de communes, cette dernière a récupéré en pleine propriété certains bâtiments communaux ;
- la Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise (CCHS) a signé avec la commune de La Ferté-Bernard un acte notarié en novembre 2018 de transfert de propriété de plusieurs bâtiments dénommés usuellement « Clemessy, Vistéon, Synergie Parc ».

PREND ACTE que le transfert du contrat pour la fibre optique à Synergie Parc n'a pas pu être finalisé pour des raisons techniques et la commune de La Ferté-Bernard continue à supporter cette charge que la CCHS devrait assumer.

PREND ACTE que sur la période du 1^{er} décembre 2020 au 31 mars 2021, la commune de La Ferté-Bernard a enregistré sur le bâtiment Synergie Parc des dépenses à hauteur 3 198 € HT.

PROCÉDE au remboursement de la somme de 3 198 € à la commune de La Ferté Bernard pour la période considérée au vu d'un état récapitulatif des recettes et des dépenses.

AUTORISE le Président à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision et à régler tous les frais correspondants.

Adopté à l'unanimité

Voix pour : 48

Voix contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré en séance publique

Le 23 septembre 2021

Pour extrait conforme

Le 24 septembre 2021

Le Président

M. Didier REVEAU